

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1586

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Bryan Masson et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	0
Assemblée nationale	0	20 000 000
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	20 000 000
<b>SOLDE</b>	-20 000 000	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le budget de l'Assemblée nationale est en hausse depuis 2022 compte tenu du contexte économique. Pour maîtriser les dépenses de l'État et ramener ses finances à la raison, il est proposé de réduire son budget.

S'il est demandé aux Français de faire des efforts, l'Assemblée nationale ne peut se soustraire à cet effort et doit donner l'exemple. Il est proposé par cet amendement de ramener son budget à son niveau de 2023.

Afin de maîtriser la dépense publique, le présent amendement prévoit donc de minorer les crédits, en AE et en CP, de 20 000 000 € sur le programme 511 – Assemblée nationale.